

Label "Villes et villages fleuris" : une troisième fleur espérée

Quatre membres du jury régional du label "Villes et villages fleuris" étaient de passage, ce mercredi, à Beaumes-de-Venise où une délégation composée du maire Jérôme Boulet et de conseillers et d'employés municipaux les a accompagnés pour leur visite d'inspection.

L'ambition affichée, pour la commune, est non seulement de conserver les deux "fleurs" précédemment attribuées, mais aussi d'en obtenir une de plus, ce qui s'avère tout à fait envisageable au vu du travail de valorisation effectué tant par la Municipalité que par des associations locales telles que "les Courens" et "l'Académie Beaumes-de-Venise".

Délibération en novembre

Le jury a été invité à se rendre sur le site de Notre-Dame d'Aubune pour y découvrir une par-



Devant l'entrée de la source d'Aubune étaient réunis Jean-Yves Faure et les quatre membres du jury : Henri Ripert, Raymond Valéro, Christine Palmiéri et Nicole Loubet.

tie du verger conservatoire des Courens où les oliviers Angladou côtoient les câpriers et abricotiers rosés, le jardin médiéval qui jouxte la chapelle avec ses plantes aromatiques, médicinales ou tinctoriales ou encore la visite de l'espace archéologique

installé dans l'ermitage de la chapelle, le tout sous la conduite de Jean-Yves Faure, président de l'Académie. Une balade prolongée par la découverte de la source d'Aubune et de son tunnel récemment aménagé pour le rendre accessible aux visiteurs.

Au vu du travail remarquable effectué conjointement par la municipalité, les associations et les nombreux bénévoles, tous soucieux de préserver le patrimoine et de rendre le village toujours plus attractif, tous les espoirs sont permis pour

l'obtention d'une troisième fleur très convoitée !

Le jury délibérera durant la première quinzaine de novembre et les décisions seront annoncées aux communes concernées en décembre.

Josette DANIEL

REPÈRES

■ Les critères de l'attribution du label

Le label récompense les actions de la collectivité qui rendent le cadre de vie des habitants et des visiteurs plus agréable et préserve la biodiversité. Pour statuer, le jury prend en compte plusieurs critères comme la gestion environnementale, l'animation et la promotion touristique, le patrimoine végétal, le fleurissement et la qualité de l'espace public.

